

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2011**

=====

Date de convocation : 06.12.2011

Date d'affichage : 06.12.2011

Nombre de Conseillers en exercice : 20 Présents : 15 Votants : 19

Le 15 DECEMBRE 2011 à 20 H 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme FOURMENTIN Francine, M. NICOLLE Noël, Mme HAMEL Manuella, M. SEGUIN Emmanuel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Absents excusés : Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, M. HAMEL Gérard, M. VARIN Jérôme, M. DESMASURES Jean-Claude.

Procurations : Mme SAUVE Jacqueline à M. NICOLLE Noël, Mme MALACH Frédérique à M. LEROUX Marcel, M. VARIN Jérôme à Mme LAURENT Sophie, M. DESMASURES Jean-Claude à M. JOSEPH Franck.

Secrétaire de séance : M. SEGUIN Emmanuel.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 septembre 2011

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 septembre 2011 n'appelle aucune observation.

Acquisition d'une balayeuse et d'un broyeur de végétaux : résultats des consultations
(Délibération 2011.12.01)

Dans le cadre de la charte signée avec la FREDON pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, les acquisitions d'une balayeuse et d'un broyeur à végétaux avaient été programmées au Budget primitif 2011.

L'Agence de l'Eau a été sollicitée et a donné son accord pour une subvention de 25 058 € pour l'acquisition de ces matériels.

Après mise en concurrence, analyse des offres et démonstrations, les propositions retenues sont les suivantes :

- Balayeuse de voirie EUROVOIRIE CityCat 2020 au prix de 76 800 € H.T. soit 91 852.80 € TTC.
- Broyeur à végétaux BUGNOT BVE 55 DT PDF au prix de 13 050 € H.T. soit 15 607.80 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte du résultat de ces consultations.

Extension du réseau d'assainissement au Village de la Cocherie : Recrutement d'un nouveau bureau d'études (Délibération 2011.12.02)

Le Bureau d'études ACEMO a établi un avant-projet pour l'extension du réseau d'assainissement au village de la Cocherie. Le coût estimatif de cet avant-projet s'établissait à 226 748.50 € H.T.

Suite à l'envoi de cet avant-projet à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général dans le cadre des demandes de subventions, il est apparu que le dossier était incomplet sur le plan technique et d'un montant financier trop élevé par rapport aux coûts plafonds retenus par l'Agence de l'Eau.

Malgré les demandes de la Municipalité, le Bureau d'études ACEMO n'a diminué que très faiblement le coût de son avant-projet.

Aussi, il est proposé de mettre fin à la mission confiée au bureau d'études ACEMO à ce stade de l'avant projet, et de relancer une consultation de bureaux d'études pour obtenir un avant projet mieux étudié et moins coûteux.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

M. SIMON demande combien le bureau d'études a déjà perçu jusqu'à maintenant. Le bureau d'études a perçu 3 000 € correspondant à la phase d'avant-projet (sur un total d'honoraires prévisionnel de 9 050 €).

Pour Mme FOURMENTIN, si le bureau d'études n'a pas respecté ce qui lui était demandé, il faut demander le remboursement des sommes qui ont été versées.

M. le Maire explique que ce n'est pas possible puisqu'une partie de l'étude a été faite. C'est la Commune d'abord et ensuite l'Agence de l'Eau qui estiment que le montant des dépenses des travaux prévus n'est pas justifié.

M. LECHANOINE demande si on avait déjà travaillé avec ce bureau d'études. Non c'était la première fois.

Mme FOURMENTIN demande s'il n'y a pas un risque de recommencer avec un autre bureau d'études. Il faudra bien sûr être très vigilant sur le recrutement du nouveau bureau d'études.

M. SEGUIN pense que les 3 000 € déjà versés pourront être largement compensés si on économise sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études ACEMO,
- de lancer un nouvel appel à candidatures pour recruter un nouveau bureau d'études pour le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif au Village de la Cocherie.

Réparation des murs du stade (Délibération 2011.12.03)

Suite à la réunion de la Commission des travaux du 3 novembre 2011, les travaux de remise en état du mur séparant le stade annexe du Potager du lotissement du Tulipier ont été entrepris par le personnel technique municipal.

M. le Maire explique qu'il est apparu dommage, pour les riverains, et du point de vue du patrimoine de la Commune, de supprimer ce mur très ancien. C'est pourquoi il a été proposé de le conserver en partie, en diminuant un peu sa hauteur. M. le Maire ajoute qu'au vu du travail réalisé à ce jour par le personnel communal, on peut penser que l'on a eu raison de retenir cette option.

Le coût de cette réparation est évalué à 15 000 €.

M. le Maire en profite pour féliciter le personnel communal pour ce beau travail qui va se poursuivre dans le temps.

M. BOURDALE fait observer que la commission des travaux a mis la condition que les riverains s'engagent à entretenir le terrain entre leur propriété et le mur. Mme HAMEL précise que cette condition était par rapport à l'entretien du terrain, et non par rapport à l'entretien du mur.

M. le Maire rappelle que lors de la création du lotissement, la Commune s'était réservée cette bande de terrain entre les parcelles et le mur pour la sécurisation et l'entretien du mur. Maintenant que le mur va être réparé, il souhaite une entente avec les riverains pour qu'ils

prennent chacun à leur charge l'entretien de la bande de terrain entre les propriétés et le mur afin que les services communaux n'aient plus à y aller.

M. LECHANOINE demande, s'agissant d'un accord verbal, si les riverains seront autorisés à construire sur cette bande de terrain. Mme LAURENT répond qu'il ne pourra pas y avoir de construction sur ce terrain qui reste communal, mais précise qu'une convention écrite va être établie avec chaque riverain.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la poursuite de la réfection des murs du stade.

Emprunt de 400 000 € (Délibération 2011.12.04)

Afin de financer une partie des investissements prévus au Budget 2011, et notamment l'aménagement de la Place Charles de Gaulle, M. le Maire, en vertu de la délégation accordée par délibération du 9 avril 2008, a souscrit un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie aux conditions suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Taux fixe : 4.92 %
- Remboursement constant du capital sur 15 ans.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de cette décision.

M. LECHANOINE demande si l'assurance est comprise dans le taux. Il n'y a pas d'assurance pour les Collectivités locales.

M. LECHANOINE trouve le taux élevé. M. le Maire pense qu'il est assez bien placé par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui.

M. LECHANOINE a calculé que compte tenu du taux, la somme totale à rembourser allait être de l'ordre de 550 000 €.

Mme FOURMENTIN, M. SIMON et M. LECHANOINE émettent un avis défavorable sur ce prêt, et M. BOURDALE s'abstient.

Décisions modificatives (Délibération 2011.12.05)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les inscriptions et virements de crédits suivants sur le Budget de la Commune :

Reversement à la CdC d'une partie du fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, somme allouée par le Conseil Général pour des travaux aux écoles :

Section de fonctionnement

Dépenses :	Cpte 7398	Reversements, restitutions et prélèvements	+ 7 016.00
Recettes :	Cpte 7381	Taxe afférente aux droits de mutation	+ 7 016.00

Mme FOURMENTIN regrette que le livret réalisé par la Communauté de Communes n'ait pas mis en avant les financements obtenus du Conseil Général pour ces travaux.

Encaissement de ressources fiscales supplémentaires perçues au titre de la CVAE et à reverser au FNGIR :

Section de fonctionnement

Dépenses :	Cpte 739116	Reversement au FNGIR	+ 1 765.00
Recettes :	Cpte 7311	Contributions directes	+ 1 765.00

Renégociation d'un emprunt Caisse d'Épargne qui était indexé sur le Libor Dollar, renégocié au taux fixe de 4.86 %:

Section d'investissement

Dépenses :	Cpte 166	Refinancement de dette	+ 620 850.49
Recettes :	Cpte 166	Refinancement de dette	+ 620 850.49

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces inscriptions budgétaires.

Fixation d'un nouveau tarif de location de la salle Théophile Personne (Délibération 2011.12.06)

Suite à la demande d'un particulier qui souhaite occuper la salle Théophile Personne pour des séances de « remise en forme – bien être ... », il est nécessaire de fixer un tarif d'occupation de la salle.

S'agissant d'une activité privée, il est proposé de fixer un tarif spécifique de location de la salle Théophile Personne de 20 € par séance (séance d'environ 2 heures).

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

M. LECHANOINE pense qu'il faudrait savoir combien cela coûte pour fixer un prix. Mme LAURENT explique que cela ne crée pas de charges supplémentaires puisque la salle est déjà chauffée.

M. BOURDALE souhaite que cela ne gêne pas d'autres activités. M. le Maire rappelle que les Associations du Canton de SOURDEVAL gardent la priorité pour l'utilisation de la salle.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Demandes de subventions exceptionnelles (Délibération 2011.12.07)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

- ◇ Association des Paralysés de France pour l'acquisition d'un minibus : demande de 150 €. Accord à l'unanimité.
- ◇ École du Rocher à MORTAIN : participation à une classe de découverte pour un élève scolarisé en CLIS : demande entre 30 et 50 € (sur un coût de revient total de 165 €). Accord à l'unanimité pour 50 €.
- ◇ Le mois de la photographie pour une exposition de photos à la Mairie de SOURDEVAL pendant un mois entre le 1^{er} mars et le 30 mai 2012) : demande entre 350 et 500 €. Mme FOURMENTIN demande si l'on ne peut pas plutôt mettre en œuvre des actions gratuites avec des Associations locales (EJC ...). M. le Maire pense que ces actions sont complémentaires et que cette exposition peut donner un élan pour d'autres associations. Comme l'exposition du Mois de la photographie n'a lieu que tous les 2 ans, il est possible d'accueillir une autre exposition entre 2.
Mme LAURENT ajoute que les expositions du Mois de la photographie valorisent tous les photographes de la Manche et du Bocage, les photo-clubs de Basse-Normandie étant associés à cette manifestation. Mme LAURENT ajoute que cette exposition fait venir à SOURDEVAL des gens de l'extérieur, et si l'on veut que nos artistes locaux soient accueillis ailleurs, il faut accepter que d'autres viennent chez nous. Sans ces échanges, on risque de se replier sur soi.
M. le Maire ajoute que la culture est importante dans notre Canton et évoque le succès du concert de la Sainte-Cécile du samedi 10 décembre dernier.
Mme FOURMENTIN demande s'il ne serait pas possible de mettre cette exposition à la Médiathèque plutôt qu'à la Mairie ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 15 voix Pour, 1 Contre (Mme FOURMENTIN) et 3 abstentions (MM. BOURDALE, SIMON et LECHANOINE) d'attribuer une subvention de 425 € à l'Association « le Mois de la Photographie ».

Les crédits nécessaires au mandatement de ces subventions sont disponibles au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux Associations.

Admissions en non valeur (Délibération 2011.12.08)

Le Conseil municipal est invité à admettre en non valeur des créances irrécouvrables sur le budget de l'assainissement :

M. GILL Mark	905.88 € H.T. soit	955.73 € TTC
M. GUERBETTE Cédric	297.30 € H.T. soit	313.65 € TTC
M. DESMET Bernard	216.60 € H.T. soit	228.53 € TTC
M. MAC GOVERN Karl	49.20 € H.T. soit	51.91 € TTC
M. LEROY Pascal	45.60 € H.T. soit	48.11 € TTC
Mme COURSIN Roxane	39.60 € H.T. soit	41.78 € TTC
Mme BOTHOREL Jessy	10.00 € H.T. soit	10.55 € TTC
M. PUISNEY Georges	15.10 € H.T. soit	15.93 € TTC
Diverses créances minimales	35.59 € H.T. soit	37.55 € TTC

Total 1 614.87 € H.T. soit 1 703.74 € TTC

M. le Maire propose de ne pas admettre en non valeur la créance GILL Mark. Mme LAURENT propose en effet de voir avec la Trésorerie pour lever une hypothèque conservatoire pour récupérer les sommes dues le jour où la propriété de M. GILL sera vendue.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Divers

M. le Maire souhaite féliciter le personnel communal pour l'illumination de la Ville qui est magnifique. Il ajoute que cela honore notre Ville.

Il félicite également le personnel parce que SOURDEVAL a conservé ses 3 fleurs. Il ajoute que si certains trouvent que cela coûte, c'est très agréable d'avoir une ville fleurie et accueillante.

M. le Maire invite ses Collègues pour la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 6 janvier, et à laquelle sont invités les élus et personnels de la Commune et de la Communauté de Communes, ainsi que les Présidents d'associations. Cette année, les discours auront lieu dans la salle de cinéma, et seront suivis d'un apéritif et d'un buffet simple dans la salle polyvalente du Rex.

Mme FOURMENTIN demande si la Commune va organiser un vin chaud sur le marché et à quelle date. M. le Maire répond que la date n'est pas encore fixée.

Mme FOURMENTIN aurait souhaité que l'on parle notamment de l'assainissement de la Boussardière et autres questions diverses, mais M. le Maire indique qu'aucune question n'ayant été déposée à la Mairie 48 heures à l'avance, il n'y aura pas de questions diverses. Mme FOURMENTIN conteste cette position qui n'est pas conforme à ce qui est indiqué par la Préfecture.

Le Secrétaire de séance,
Emmanuel SEGUIN.